



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Catherine DELARUE, Maire.

Présents : Patrick Boiteau, Françoise Charles, Catherine Delarue, Delphine Gouy, Virginie Haudebert, Olivier Huyghe, Marie-Françoise Jahier, Pascal Lardeux

Arrivée de Françoise Charles à 20h18.

Absents excusés : Michel Deroo donne pouvoir à Olivier Huyghe
Nicolas Josselin donne pouvoir à Virginie Haudebert

Secrétaire de séance : Pascal Lardeux

Présentation projet effacement des réseaux rue Couffon par Territoire Energie Mayenne (TE53)

Une demande de raccordement a été faite pour alimenter une habitation proche du château d'eau au lieu-dit Les Vignes. Ce nouveau raccordement nécessite le renforcement du réseau électrique depuis le poste P01 DAON (angle rue des Ecoles). Ce renforcement nécessitera l'ouverture d'une tranchée sur la rue du Dr Couffon. Il est proposé de réaliser un effacement en parallèle de ces travaux de renforcement. Trois scénarios sont présentés :

-Scénario 1 : Effacement de l'ensemble des réseaux de la rue Couffon.

*Prise en charge de l'effacement du réseau électrique basse tension à 100 % par TE53 de la partie du poste à la route de Soeudres. A charge pour la commune l'effacement du reste de la rue avec participation de TE53 à 75%, effacement du réseau télécom prise en charge TE53 à 20 %, l'éclairage public prise en charge TE53 25 %. L'avantage de ce scénario est que la rue du Dr Couffon entière serait traitée. La participation financière pour la commune s'élèverait approximativement à 67 000 €.

-Scénario 2 : Effacement d'une partie des réseaux de la rue du Dr Couffon

* Effacement du réseau électrique pris en charge à 100 % par TE53 dans le cadre du dossier d'adaptation à charge. Effacement du réseau télécom et éclairage public à charge de la mairie avec participation de TE53 comme scénario 1. La commune optimise le coût de l'effacement sur la partie de voie de la rue avec une participation financière d'environ 26 000 €. La rue ne serait pas traitée en totalité. Un dossier serait à redéposer pour la partie non traitée.

-Scénario 3 : La commune ne souhaite réaliser aucun effacement des réseaux dans la rue Couffon. Le TE53 réalise uniquement les travaux nécessaires au renforcement du réseau.

Il n'y a pas d'incidence financière pour la commune.

Le jour où la commune souhaite réaliser l'effacement des réseaux de cette rue, cela nécessitera de refaire une tranchée. Le coût financier sera plus important pour la commune.

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2025

- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2025 est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.



2 – LA VIE DE LA MAIRIE

Voirie

Olivier Huyghe, référent de la Commission Voirie, évoque les différents dossiers de l'été :

- Stationnement gênant dans la rue du Docteur Couffon et sur l'aire de camping-car ;
- Orange : problème aux Lutz concernant la fibre ;
- Cyanobactéries dans la rivière la Mayenne. Cela a eu un impact pour les activités nautiques et de pêche ;
- Réunion de préparation au Vand B Fest ; signalisations, déviations ;
- Signalement d'un lampadaire tombant et lampadaires restés allumés la nuit
- La Mairie a été contactée par l'entreprise CIRCET pour la pose d'une antenne Bouygues sur notre commune. Elle a proposé une installation sur le Château d'eau, comme les autres opérateurs déjà en place. L'entreprise CIRCET indique qu'il n'y a plus de place sur le Château d'eau, qu'elle souhaite procéder à l'installation sur une parcelle communale. Une réponse défavorable est apportée par la Mairie, car après vérification, des emplacements sont disponibles à l'endroit proposé. L'entreprise CIRCET informe son refus et indique qu'elle va faire appel à des particuliers afin de trouver une parcelle pour l'installation de cette antenne. Il est précisé par le référent, que cette antenne fait 38 mètres de hauteur. A ce jour, des particuliers ont reçu un courrier, en ce sens. Une élue informe que le pont de Daon semble subir des dégâts à un endroit. La Mairie va prendre contact avec le Département afin qu'il apporte une vérification de l'ouvrage.

Vie Agricole et Question Animale

Olivier Huyghe, suppléant de la Commission Vie Agricole et Question Animale, informe que 2 chats ont été capturés. Il y a une hausse des chats errants sur la commune. Un chat a été stérilisé.

En août, des vaches ont été signalées en divagation sur la route de Coudray.

Patrick Boiteau, membre de la Commission, informe qu'une réunion de l'association GDON va être programmée afin de faire le point sur les cotisations, le nombre de cages.

Patrimoine

La référente de la Commission Patrimoine, Virginie Haudebert, informe que les travaux dans le cimetière sont terminés : pose de 6 cavurnes et mise en conformité du jardin du souvenir.

Une dispersion de cendres récupérées a été faite, avec un maître de cérémonie. Plusieurs personnes ont pu assister à la dispersion.

Le banc du jardin du souvenir a été déplacé. Une facturation supplémentaire sera reçue.

Les galets ont été récupérés par les agents communaux afin de permettre une autre utilisation.

Suite à ces travaux, la pelouse sera semée au mois d'octobre afin de poursuivre l'enherbement du cimetière.

Urbanisme

Virginie Haudebert, suppléante de la Commission Urbanisme, informe que la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier est favorable à la restitution de la parcelle auprès du camping. Cependant, cet été, le Directeur Général des Services de Château-Gontier-sur-Mayenne a apporté une précision par mail à la mairie concernant l'acquisition de ce terrain. Celui-ci appartenait à un privé et n'a pas été cédé par la commune de Daon.



De ce fait, la commune de Daon devra l'acquérir. Une proposition suivra. Un acte de propriété va être demandé à la Communauté de Commune du Pays de Château-Gontier afin de porter des vérifications.

Le devis du géomètre pour le bornage de cette parcelle s'élève à 1310 € TTC. Il est en attente.

Communication

Virginie Haudebert, référente de la Commission Communication, informe que la presse a été invitée à l'occasion du repas des aînés qui aura lieu le samedi 20 septembre 2025.

Santé & cohésion sociale

La référente de Commission Santé et Cohésion Sociale, Marie-Françoise Jahier, informe que le repas des aînés se prépare, avec une participation de 71 personnes, soit 8 personnes de moins que l'année précédente.

Vie Associative, Culturelle et Sportive

Delphine Gouy, référente de la Commission Vie Associative, Culturelle et Sportive, informe que le Festival des Nuits de la Mayenne s'est déroulé le 17 juillet 2025 dans les jardins de la Mairie. Les places ont toutes été occupées. L'APEL a tenu un stand.

Virginie Haudebert, référente de l'organisation indique que l'équipe était ravie de l'accueil fait par notre commune. Les bénévoles et les agents communaux ont été d'une grande efficacité pour le montage et le démontage des gradins.

Des sandwiches ont été distribués aux bénévoles pour le repas du midi. Un intervenant est venu contrôler l'installation finale des gradins, pour une sécurité optimale. La représentation était de grande qualité. Les spectateurs ont apprécié le spectacle.

L'Intervillage a eu lieu le samedi 13 septembre 2025, sur la commune de la Jaille-Yvon. L'équipe de Daon se classe 3^{ème}, malgré la météo défavorable. Les supporters et l'équipe se sont distingués par leur entrée. L'ambiance était bonne.

Les épreuves ont été suivies d'une soirée avec repas et musique, organisé par la commune d'accueil avec 300 réservations. 25 bénévoles participaient au bon fonctionnement de cette journée. Des compliments sont faits à la commune de la Jaille-Yvon pour l'organisation de cette première édition.

Attractivité Economique Tourisme et Commerce

Le référent de la Commission Attractivité Économique, Tourisme et Commerce, Pascal Lardeux informe que le FOCUS a repris le 16 septembre 2025. La prochaine réunion aura lieu le 30 septembre 2025 à la Mairie. L'écriture et le choix des photos seront réalisés avant la fin de cette année.

Le dossier Baludik se poursuit. Deux circuits sur la commune sont définis. Des éléments sont à travailler avec l'intervenante.

En octobre, la Commission doit travailler sur la création du SPIC en parallèle du dossier de la station-service. Un rendez-vous est prévu le mercredi 1^{er} octobre 2025 à la mairie, avec la Conseillère aux décideurs locaux de la trésorerie. Ce sujet sera évoqué.

Administration

Mme le Maire informe que le logement communal a été attribué au 1^{er} septembre 2025. Le choix s'est porté sur un couple avec 3 enfants.



2 – COMMISSION VOIRIE

- **Travaux d'effacement rue Couffon**

Suite à la présentation des 3 scénarios d'effacement des réseaux dans le rue Couffon par TE53, l'Assemblée échange sur les 3 propositions. Ce projet n'était pas prévu, cependant, il s'agit d'une opportunité avec une économie qui sera réalisée. La Commission est favorable aux travaux d'effacement des réseaux pour la rue entière. Il est proposé de prendre une délibération de principe, non engageante. Celle-ci sera présentée au comité de choix de TEM53.

Délibération de principe

Objet : Avant projet sommaire Travaux de dissimulation

Commune : DAON

Lieu : Rue du Dr COUFFON entière - Proposition N°1

Référence du dossier : EF-03-001-25

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet sommaire dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage cité en référence proposé par TE53.

Il est précisé qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés, ainsi qu'un engagement financier, seront transmis après programmation de l'opération par le Comité de choix de TE53.

Proposition 1

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	64 250,00 €	48 187,50 €	3 855,00 €	19 917,50 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	26 640,00 €	5 328,00 €	1 598,40 €	22 910,40 €
3 -Eclairage public (HT)	29 275,00 €	7 318,75 €	1 756,50 €	23 712,75 €
TOTAL GENERAL	120 165,00 €	60 834,25 €	7 209,90 €	66 540,65 €



Après étude et débat,

Il est demandé aux membres de l'Assemblée de délibérer sur la proposition 1- Effacement des réseaux sur l'ensemble de la rue Couffon.

DELIBERATION 2025-09 A

Le Conseil Municipal, après étude et débat,

à 9 Voix POUR et 1 ABSTENTION

- **Décide** de réaliser la dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public en 2026

DESIGNATION	COUT TOTAL	PARTICIPATION TE53	MAITRISE D'ŒUVRE	PARTICIPATION COMMUNE
1 -Réseaux électriques (HT)	64 250,00 €	48 187,50 €	3 855,00 €	19 917,50 €
2 -Génie civil de Télécommunication (TTC)	26 640,00 €	5 328,00 €	1 598,40 €	22 910,40 €
3 -Eclairage public (HT)	29 275,00 €	7 318,75 €	1 756,50 €	23 712,75 €
TOTAL GENERAL	120 165,00 €	60 834,25 €	7 209,90 €	66 540,65 €

- **S'engage** à participer financièrement aux travaux de dissimulation des réseaux électriques, des infrastructures de communication électronique et de l'éclairage public ci-dessus aux conditions en vigueur au moment de la programmation.
- **S'engage** à prendre en charge l'intégralité du financement de toute étude réalisée non suivie de travaux et celle-ci ne pourra bénéficier de la subvention.

3- COMMISSION PATRIMOINE

- **Présentation des devis volets logements communaux – Choix de l'entreprise**

La référente de la Commission Patrimoine, Virginie Haudebert, présente deux devis pour la fourniture de 9 volets roulants solaires sur mesures pour le premier étage des logements communaux.

* Point P – Château-Gontier ; pour un montant approximatif de 4 768.65 € HT soit 5 722.38 € TTC

* Leroy Merlin – Laval ; pour un montant approximatif de 5 360.42 € HT soit 6 432.51 € TTC

L'installation sera assurée par les agents communaux.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le choix du fournisseur.

DELIBERATION 2025-09 B

Le Conseil Municipal, après étude et débat,

***à 10 Voix POUR,**

-VALIDE le devis de l'entreprise Point P de Château-Gontier pour un montant approximatif de 4 768.65 € HT soit 5 722.38 € TTC pour la fourniture de 9 volets roulants solaires sur mesures pour le premier étage des logements communaux

-Donne à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.



4 – COMMISSION SANTÉ ET COHÉSION SOCIALE

- **Convention Territoriale Globale – 2026-2030**

Mme le Maire expose,

La convention territoriale globale (CTG) qui lie la CAF et les collectivités du Pays de Château Gontier arrive à échéance au 31 Décembre 2025. Le renouvellement de la CTG pour la période 2026-2030 doit être réalisé en fin d'année 2025.

La CTG s'inscrit dans une démarche partenariale de construction d'un projet social de territoire pour une offre de services de qualité aux familles. Il s'agit d'un accord politique entre la CAF et des collectivités locales.

Elle vise à :

- ✧ Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs ;
- ✧ Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires ;
- ✧ Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes ;
- ✧ Optimiser les offres de services à destination des habitants et des familles ;

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé et définit les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Un important travail a été réalisé en 2025 autour de la préparation de la Convention Territoriale Globale conjointement avec la démarche du renouvellement du projet social LE PEPS. Les thématiques de travail qui ont été retenues concernent les champs de :

- ✧ La Petite enfance
- ✧ L'enfance - jeunesse
- ✧ La parentalité
- ✧ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits

Le diagnostic a été réalisé en s'appuyant les données froides (ABS, données CAF, INSEE) et les données chaudes (recueil de la parole des habitants au travers d'outils (porteur de parole, micro-trottoir, mur d'expression, questionnaire).

Des enjeux, des problématiques, des axes de travail sont ressortis dans les 4 thématiques :

- ✧ La petite enfance
 - Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur le territoire
- ✧ L'enfance - la jeunesse
 - Communiquer auprès des familles et des jeunes sur l'offre existante sur le territoire
 - Renforcer les coopérations entre les acteurs de l'enfance et la jeunesse du territoire
- ✧ La parentalité



DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8Place Chanoine Rimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - e-mail : daon@chateaugontier.fr

- Accompagner et soutenir la parentalité et les familles
- Accompagner le parcours et le développement de l'enfant
- ✦ L'animation de la vie sociale / l'accès aux droits
- Assurer la coordination de l'animation de la vie sociale et veiller la territorialisation des projets
- Faciliter l'accès aux droits, aux services et à l'information au plus près des habitants du territoire

Des commissions thématiques, réunissant des acteurs locaux du Pays de Château-Gontier, les chargés de coopération CTG, l'agent de développement de la CAF travaillent depuis avril sur l'élaboration du plan d'actions qui sera décliné sur le Pays de Château-Gontier durant la période contractuelle de la CTG.

Les communes peuvent également réaliser des fiches actions pour des projets relevant de leur compétence et valoriser ainsi des actions ou projets qui seront inscrits dans la CTG.

La CTG s'accompagne de modalités de financement via les bonus territoires versés aux gestionnaires.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de valider les axes de travail de la convention territoriale globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030
- de l'autoriser, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

DELIBERATION 2025-09 C

Le Conseil Municipal après étude et débat,

*** Valide à 10 Voix POUR,**

- Les axes de travail de la Convention Territoriale Globale qui sera signée fin 2025 avec la CAF pour la période contractuelle 2026-2030
- Donne à Mme le Maire tout pouvoir pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes au présent dossier.

La séance est levée à 22h25

Le Maire
Catherine Delarue

Le 22 septembre 2025

Le secrétaire de séance
Pascal Lardeux

